



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité-Justice

ASSOCIATION MAURITANIE DES REGIONS(AMR)



EXAMEN INFRANATIONAL VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE MAURITANIE

Cette publication a été élaborée et publiée par l'Association Mauritanienne de Régions, avec le soutien de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), de CGLU Afrique. La collecte des informations et la rédaction ont été assurées par Mr Bou Ould Marouani, Consultant indépendant ;

TABLE DES MATIERES

MOT DE LA PRESIDENTE DE L'AMR.....	3
RESUME EXECUTIF	5
1. INTRODUCTION	7
2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU RAPPORT	9
PARTIE I ANALYSE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD	11
1.1 LA STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD EN MAURITANIE.....	11
1.1.1 COHERENCE DE LA SCAPP AVEC LES ODD	12
1.1.2 LES CIBLES ODD PRIORITAIRES POUR LA MAURITANIE.....	14
1.2 LES STRATEGIES DE CROISSANCE REGIONALE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE.....	16
1.2.1 LA VISION DE LA SCRAPP.....	16
1.2.2 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	16
1.2.3 PRIORISATION DES ODD DES REGIONS.....	17
1.3 LA STRATEGIE DE SOUTIEN AUX REGIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD.....	17
PARTIE II CADRE INSTITUTIONNEL DE LA DECENTRALISATION EN MAURITANIE	21
2.1 SITUATION DES REGIONS ET LEUR CAPACITE A REpondre AUX DEFIS POSES PAR LES ODD	22
2.1.1 LE CADRE JURIDIQUE RELATIF AUX REGIONS	22
2.1.2 DEFIS DE LA LOCALISATION DES ODD	25
2.2 COMMENT REUNIR LES CONDITIONS LES PLUS PROPICES POUR UNE MONTEE EN PUISSANCE DE LA DECENTRALISATION :.....	26
2.2.1 COMMENT S'ASSURER QUE LES COLLECTIVITES ONT LES CAPACITES POUR S'APPROPRIER LES OPPORTUNITES OFFERTES ET LES MOYENS D'AGIR POUR LA REALISATION DES ODD ?.....	27
2.2.2 QUELS SONT LES MEILLEURES FAÇONS D'ACTIVER LEVIERS ECONOMIQUES ET LA REALISATION DES ODD.....	28
PARTIE III PARTICIPATION DES REGIONS DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DU VNR	29
3.1 DIALOGUE ENTRE LE GOUVERNEMENT NATIONAL ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	29
3.2 PARTICIPATION DES REGIONS DANS LES MECANISMES DE COORDINATION NATIONAUX.....	31
3.3 LE SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PROCESSUS RNV	32
3.4 MODALITES DE CONTRIBUTION DES REGIONS AU RNV	33
PARTIE IV IDENTIFICATION DES INITIATIVES DES REGIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ODD.....	35
4.1 APPRECIATION DE L'IMPLICATION DES REGIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD	35
4.2 INITIATIVES ET ACTIONS DE LOCALISATION DES ODD	36
4.2.1 EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE : PROJET NOURRIR ET VERDIR NOUAKCHOTT	37
4.2.2 ACTIONS INITIATIVES DE LOCALISATION DES ODD DANS LES REGIONS.....	38
V.CONCLUSION/RECOMMANDATIONS.....	44

Liste des graphiques

Graphique 1 ODD prioritaires selon la population mauritanienne en 2019	9
Graphique 2 Impact du processus de mise en œuvre des ODD sur les relations entre l'état et les régions	19
Graphique 3 Conseils régionaux informés du processus VNR et leur participation à la préparation du rapport	22
Graphique 4 Besoins des CT pour réussir la mise en œuvre des ODD	26
Graphique 5 Niveau de connaissance des ODD chez les CT	34

MOT DE LA PRESIDENTE DE L'AMR



La Mauritanie a souscrit depuis septembre 2015 à l'engagement de la communauté internationale de réaliser l'agenda 2030. Elle a enregistré des progrès importants qui ont été présentés dans son premier Rapport National Volontaire en 2019 à New-York. Cette année notre pays a lancé pour la deuxième fois un nouveau processus d'examen volontaire pour sa présentation au FPHN sur le Développement Durable prévu en juillet 2024. Cette deuxième RNV constitue une occasion de mettre l'accent sur les bonnes pratiques et leçons apprises, les obstacles et contraintes rencontrés par le pays, ainsi que les actions et initiatives adoptées par le gouvernement à la suite de la première RNV en 2019. Elle permet aussi d'évoquer les nouveaux défis et problématiques qui pourraient constituer des facteurs de risques ou de succès pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

La participation effective des Régions mauritaniennes à ce processus constitue un véritable levier pour la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette participation leur permet de prendre en compte les aspirations des populations, de contribuer aux débats nationaux et internationaux et de disposer d'outils efficaces de plaidoyer.

En effet, il est largement admis que la réalisation des ODD ne sera possible que si le niveau local s'approprie pleinement cet agenda et contribue à sa diffusion. En réalité, il est reconnu à l'unanimité par la communauté internationale que près de 65 % des cibles des ODD ne peuvent être atteintes sans la participation des Collectivités Territoriales.

Aussi, ce premier rapport sur la localisation des ODD en Mauritanie (VSR, selon son acronyme anglais), soutenu par CGLU et préparé par l'Association Mauritanienne des Régions, devra-t-il compléter le rapport national élaboré par le Gouvernement mauritanien et qui sera présenté aux Nations Unis cette année et envoyé au High Level Political Forum.

L'objectif attendu de ce VSR est de marquer notre engagement indéfectible dans la réalisation de l'agenda 2030, inciter nos membres à s'approprier les ODD, développer un plaidoyer efficace pour la mobilisation de ressources suffisantes au profit des Régions et obtenir davantage de soutien de la part de l'Etat. Un autre objectif non moins important est de contribuer à renforcer le leadership des Régions mauritaniennes sur la scène nationale et son rayonnement international.

Les défis majeurs qui contrarient la localisation des ODD en Mauritanie se résument principalement en un meilleur accès à l'information et une plus grande sensibilisation des Régions en plus du soutien renforcé du Gouvernement en termes d'accompagnement financier et technique ainsi qu'un accroissement de ressources budgétaires à la hauteur des missions conférées aux collectivités territoriales Régions et communes par la loi.

Nous comptons bien, au niveau de notre association AMR relever ces défis et redoubler d'efforts pour la réalisation de l'agenda 2030 et « de ne laisser personne de côté » selon la vision de S.E.M MOHAMED CHEIKH EL GHAZOUANI, Président de la République Islamique de Mauritanie.

Fatimetou Abdel Malick

Présidente de la Région de Nouakchott

Présidente de l'Association Mauritanienne des Régions

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is centered below the text and is not clearly legible as a specific name.

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport sur la localisation des ODD en Mauritanie est une contribution de l'Association Mauritanienne des Régions au processus d'Examen Volontaire lancé cette année par le Gouvernement pour sa présentation au FPHN sur le développement durable prévu en juillet 2024.

La participation effective des Régions mauritaniennes à ce processus constitue un véritable levier pour la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette participation leur permet de prendre en compte les aspirations des populations, de contribuer aux débats nationaux et internationaux et de disposer d'outils efficaces de plaidoyer.

En effet, il est largement admis que la réalisation des ODD ne sera possible que si le niveau local s'approprie pleinement cet agenda et contribue à sa diffusion. En réalité, il est reconnu à l'unanimité par la communauté internationale que près de 65 % des cibles des ODD ne peuvent être atteintes sans la participation des Collectivités Territoriales.

Cette initiative a pour ambition de marquer notre engagement indéfectible dans la réalisation de l'agenda 2030, inciter nos membres à s'approprier les ODD, développer un plaidoyer efficace pour la mobilisation de ressources suffisantes au profit des Régions et obtenir davantage de soutien de la part de l'Etat. Un autre objectif non moins important est de contribuer à renforcer le leadership des Régions mauritaniennes sur la scène nationale et son rayonnement international.

L'exercice a conduit à analyser l'évolution de la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD et l'état de la stratégie de soutien aux Régions. Il s'est également agi d'apprécier la participation des Régions dans le processus de la RNV, le cadre institutionnel de la décentralisation dans la mise en œuvre des ODD, l'identification des initiatives locales à valoriser ainsi que les recommandations pour réussir l'atteinte des ODD dans les Régions.

Les défis majeurs qui contrarient la localisation des ODD en Mauritanie se résument principalement en un meilleur accès à l'information et une plus grande sensibilisation des Régions en plus du soutien renforcé du Gouvernement en termes d'accompagnement financier et technique ainsi qu'un accroissement de ressources budgétaires à la hauteur des missions conférées par la loi.

Les principales recommandations portent sur :

- La création d'une commission thématique ODD auprès de l'AMR.
- Plaidoyer fort et percutant pour le transfert de ressources budgétaires de l'Etat aux Régions à hauteur de 25% des dépenses de l'Etat comme prévu par la stratégie nationale de décentralisation adoptée récemment par le Gouvernement.

- Inciter les régions à développer des initiatives innovantes axées sur les ODD et les faire savoir et connaître.
- Renforcer l'appropriation des ODD par la formation et la sensibilisation des acteurs régionaux.
- Dynamiser le partenariat et la coopération décentralisée.
- Renforcer le fonctionnement de l'Association Mauritanienne des Régions.

1. INTRODUCTION

La Mauritanie, a réalisé sa première Revue Nationale Volontaire (RNV) des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont le rapport a été présenté à la session de juillet 2019 au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le Développement Durable, qui avait pour thème général : « Autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité ». Un tel document fait office d'outil de suivi annuel, d'évaluation des progrès, des réalisations et des défis des pays membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Elle s'est récemment inscrite parmi 42 pays pour la présentation de sa deuxième RNV au FPHN sur le Développement Durable prévu en juillet 2024. Le thème retenu pour cette édition 2024 est « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Cette revue concerne tous les ODD, avec un focus spécifique sur les ODD 1, 2, 4, 13, 16 et 17. En plus, dans le cadre de la présentation de sa deuxième RNV, deux revues locales seront faites pour la ville de Nouakchott et pour la Région (Wilaya) du Hodh Echarghi.

Cette deuxième RNV constitue une occasion de mettre l'accent sur les bonnes pratiques et leçons apprises, les obstacles et contraintes rencontrés par le pays, ainsi que les actions et initiatives adoptées par le gouvernement à la suite de la première RNV en 2019. Elle permet aussi d'évoquer les nouveaux défis et problématiques qui pourraient constituer des facteurs de risques ou de succès pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

La participation effective des collectivités territoriales (CT) au processus de mise en œuvre et à la réalisation des ODD apparaît comme un véritable levier pour la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Leur participation leur permet de prendre en compte les aspirations des populations, de contribuer aux débats nationaux et internationaux et de disposer d'outils efficaces de plaidoyer.

En effet, il est largement admis que la réalisation des ODD ne sera possible que si le niveau local s'approprie pleinement cet agenda et contribue à sa diffusion. En réalité, il est reconnu à l'unanimité par la communauté internationale que près de 65 % des cibles des ODD ne peuvent être atteintes sans la participation des CT.

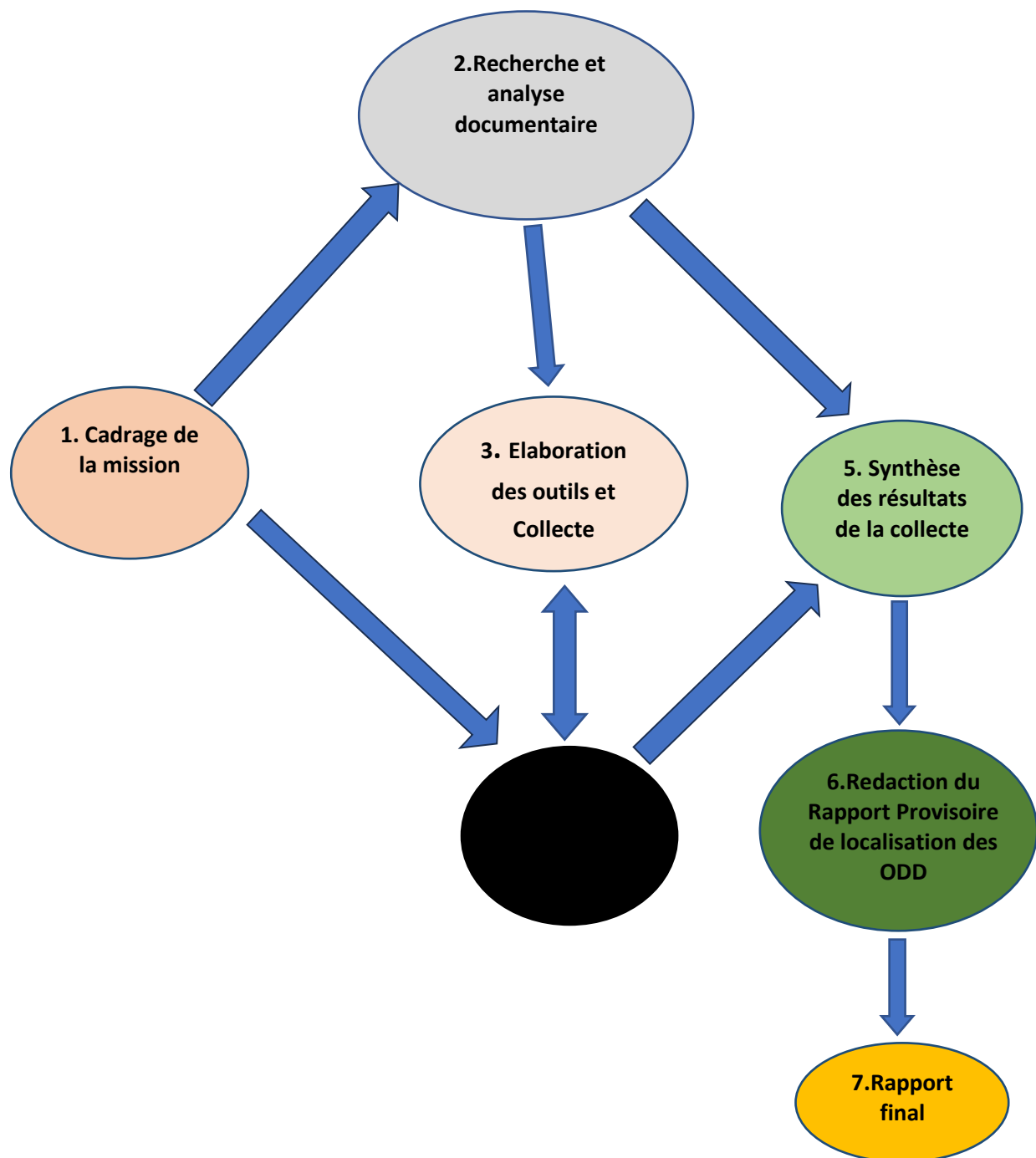
L'Association Mauritanienne des régions (AMR) ayant pris la mesure des enjeux et des défis que constitue la réalisation des 17 ODD au niveau des CT a initié pour la première fois en Mauritanie le présent examen infranational volontaire (VSR, en anglais) sur la localisation des ODD avec l'appui de CGLU Afrique et le Secrétariat Mondial de CGLU comme contribution des Régions au RNV qui sera présenté par la Mauritanie au FPHN pour le Développement Durable en juillet 2024.

Ce VSR vise à démontrer comment les CT mauritaniennes ont contribué, depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, à la réalisation des ODD de différentes manières. Son engagement en faveur du développement durable, de la promotion de l'égalité et de la participation inclusive à la gestion publique et de la prospérité partagée a été le moteur de multiples actions et décisions qui ont contribué à une Mauritanie florissante. Le VSR Mauritanien n'est pas un exemple isolé d'établissement de rapports. Au contraire, il s'inscrit dans un mouvement municipaliste mondial qui veut mettre au centre les solutions locales pour le développement durable. Entre 2020 et 2024, 43 VSR ont été mis en œuvre par les associations de CT de 38 pays, couvrant une population totale de plus de 1,7 milliard d'habitants. L'AMR rejoint fièrement cette communauté vivante et active qui aspire à contribuer largement au développement durable de ses villes, territoires, pays et du monde dans lequel nous habitons.

Ce rapport est structuré en quatre principales parties. i) **Analyse de l'évolution de la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD**; ii) **Participation des Régions dans le processus d'élaboration du RNV** ; iii) **Cadre institutionnel des CT dans le pays** : présenter la situation des Régions et leur capacité à répondre aux défis qui devraient être surmontés pour avancer vers la localisation des ODD; iv) **Identification des initiatives des Régions pour mettre en œuvre les ODD**.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU RAPPORT

La démarche méthodologique d'élaboration du rapport comprend 7 étapes, résumées dans le schéma ci-après :



Etapes de la mission

1. **Cadrage de la mission pour se convenir de la méthodologie et du chronogramme ainsi que la bonne compréhension des termes de référence et le plan de structuration du rapport.**
2. **Elaboration des outils de collecte des données à travers :**
 - ❖ Un questionnaire adressé aux 13 exécutifs régionaux. Ce questionnaire a été élaboré en se basant sur la réalité du terrain et en s'inspirant des expériences de localisation des ODD dans les pays africains.
 - ❖ Des entretiens ouverts et guidés des chefs des exécutifs régionaux, des cadres de l'administration centrale déconcentrée, décentralisée et des autres acteurs et intervenants sélectionnés sur la base de leur implication effective dans la mise en œuvre des actions et initiatives locales.
3. **La collecte des données.** Les questionnaires élaborés et validés ont été partagés avec les exécutifs des Régions pour les inviter à les renseigner. Dans ce cadre l'AMR s'est chargée efficacement de la sensibilisation et l'animation autour de la contribution des régions et de leur implication dans le processus de la mise en œuvre de suivi et d'évaluation des ODD.
Au cours de cette étape, les Régions qui ont fait des progrès pour intégrer les ODD dans leurs actions, ainsi que la manière dont elles l'ont réalisé, ont été identifiées, recensées et cartographiées .Cette phase a comporté également l'analyse, la recherche documentaire et la revue de la littérature abondante sur le sujet, de la documentation officielle sur la stratégie nationale de la décentralisation, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Partage de la Prospérité (SCAPP), des rapports des autres pays pour une analyse comparative ainsi que la documentation afférant à la thématique en question.

Au cours des étapes 3 et 4, le rapport préliminaire du consultant a fait l'objet d'un échange intense avec les équipes de travail dont les remarques et observations ont été prise en compte dans le document.

Le rapport final a intégré les différentes observations et un résumé synthétique a été transmis au MEDD en vue de son insertion comme encadré dans le rapport en attendant l'annexion du VSR à la RNV.

PARTIE I ANALYSE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

1.1 La stratégie nationale de mise en œuvre des ODD en Mauritanie

La Mauritanie a adopté en 2017, dans le cadre d'une loi d'orientation n°2018-01/PR une Stratégie de Croissance Accélérée et de Partage de la Prospérité (SCAPP) pour la période 2016-2030 traduisant les options stratégiques du gouvernement pour l'atteinte des ODD et la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Ces référentiels stratégiques concordent et convergent, entre autres, vers l'élimination de la faim, l'universalité de l'accès aux Services de Base, la Gestion responsable et durable des ressources naturelles et l'accélération de la croissance en appui à une prospérité équitablement partagée.

La SCAPP repose sur trois leviers stratégiques :

- i. Le Premier Levier stratégique ambitionne de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, de créer les conditions des transformations structurelles de l'économie et de la société en vue de l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation, et l'amélioration des capacités d'exportation du pays et de son attraction pour les Investissements Directs Etrangers (IDE).
- ii. Le deuxième Levier stratégique va permettre de développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale et la résilience du système de vie des communautés.
- iii. Le Levier stratégique 3 vise à renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions avec un accent marqué sur la décentralisation et sur le rôle des CT dans le développement local et la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Dans son article 9, chaque Région devra décliner la SCAPP à l'échelle régionale par le biais d'une Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) (voir le point 1.2. Les Stratégies de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée)

Les données récentes semblent indiquer que la Mauritanie a parcouru moins des 3/5 du chemin vers la réalisation des ODD et sa performance la place à la 133ème place

des 166 pays classés. La trajectoire actuelle révèle que 20% des cibles sont susceptibles d'être atteintes, 57% des cibles ont connu un progrès limité et 23% des cibles se sont détériorées.

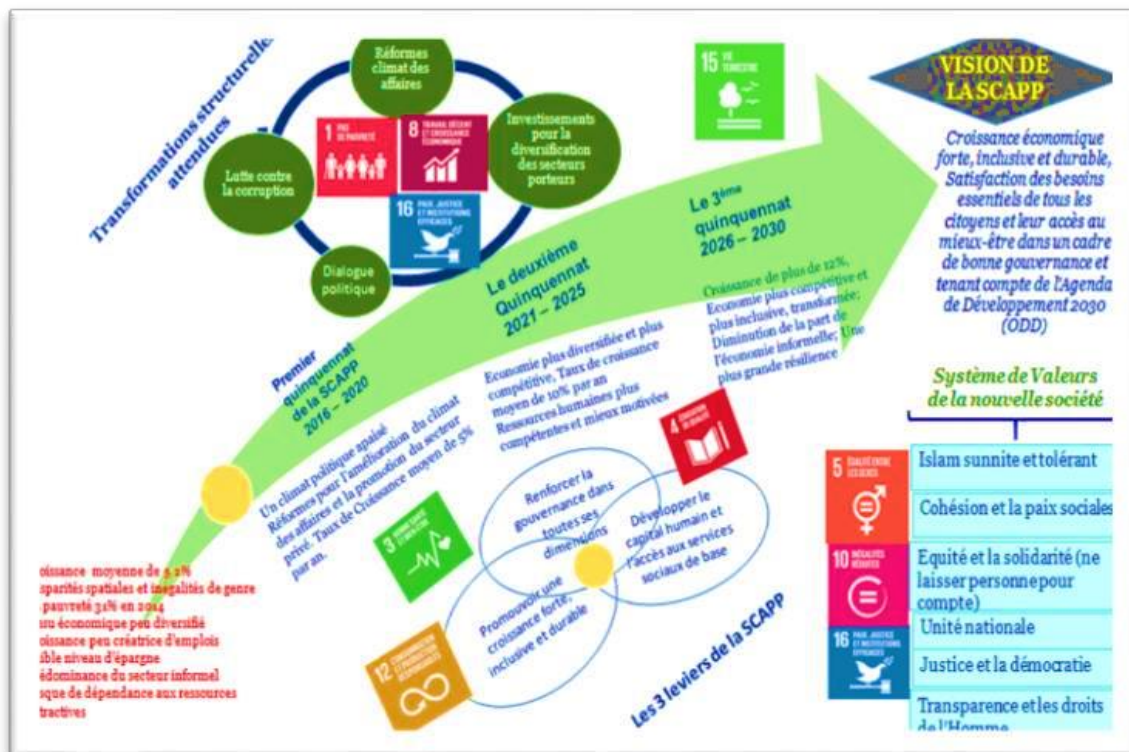
Pour assurer les transformations structurelles envisagées, il va falloir accélérer le processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et engager des actions plus fortes et plus intenses avec une participation accrue de tous les acteurs en particulier les CT.

1.1.1 Cohérence de la SCAPP avec les ODD

L'Agenda 2030 (2015-2030) et la SCAPP (2016-2030) ont été élaborés presque simultanément et suivant le même horizon temporel ce qui explique le bon niveau d'alignement entre ces deux stratégies. Ce résultat est tributaire de la conduite de l'exercice RIA (Rapid Integration Assessment) conduit en 2016 et qui a servi d'exercice de priorisation et d'intégration des ODD dans la SCAPP, et aussi de l'évaluation de la situation de référence des ODD en Mauritanie en 2017.

Le graphique ci-dessous illustre les changements ambitieux attendus de la mise en œuvre de la SCAPP à l'horizon 2030, notamment dans l'atteinte des ODD.

Source: RAMO 2021 -



Le tableau suivant montre que l'ensemble des 17 ODD sont couverts par les trois leviers de la SCAPP

Tableau 1 ODD couverts par la SCAPP selon les leviers et chantiers stratégiques

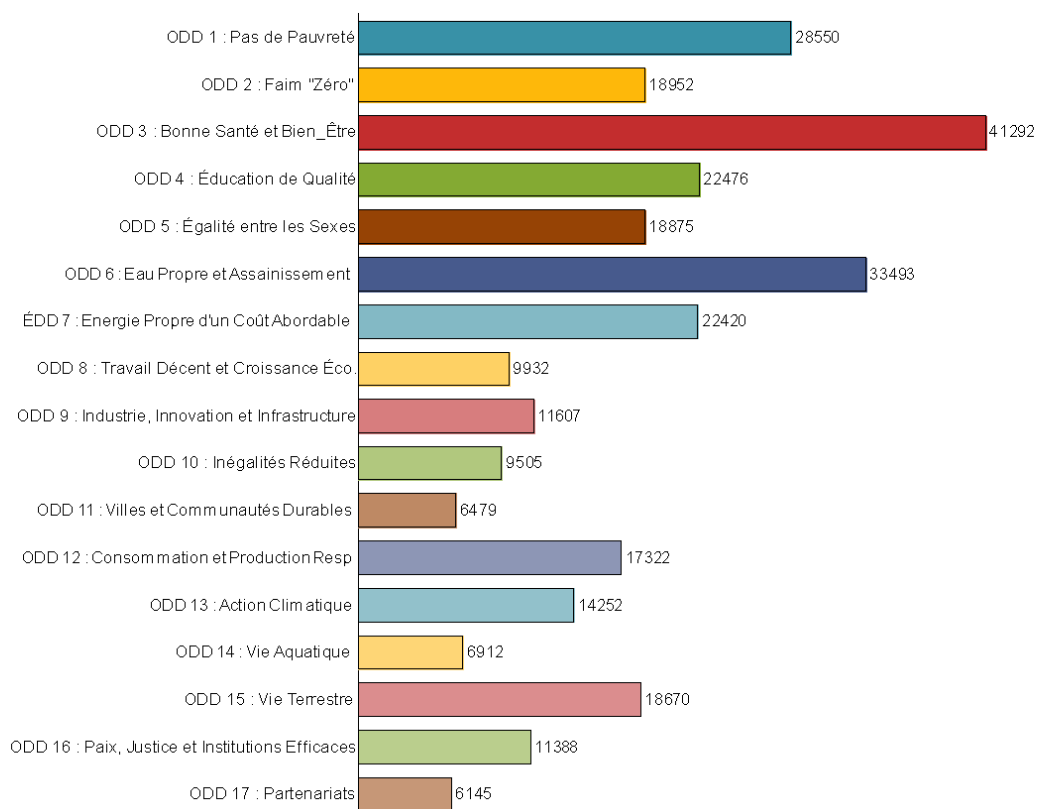
Levier	Chantier	ODD correspondant
CROISSANCE FORTE, INCLUSIVE ET DURABLE (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)	1. Chantier stratégique de promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs	(ODD 2, 8, 9 et 14)
	2. Chantier stratégique de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires	(ODD 9, 12 et 17)
	3. Chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	(ODD 6, 7, 9 et 11)
DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN (ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 12)	4. Chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	(ODD 1 et 4)
	5. Chantier stratégique d'amélioration des conditions d'accès aux services de santé	(ODD 3)
	6. Chantier stratégique de la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables	(ODD 4,8 et 12)
RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)	7. Chantier stratégique Gouvernance politique, sécurité et décentralisation	(ODD 8,16)
	8.. Chantier stratégique Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique	(ODD 1, 4, 16 et 17)
	9. Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique	(ODD 3,4 et 8)

1.1.2 Les cibles ODD prioritaires pour la Mauritanie

Les ODD prioritaires en Mauritanie ont été dégagés sur la base l'exercice RIA combiné avec les enquêtes sur les préoccupations des populations.

Selon les résultats de l'enquête « MyWorld » réalisée par les Nations-Unies en Mauritanie en 2019, les objectifs prioritaires pour la population mauritanienne sont ceux relatifs à la santé (ODD 3), l'eau propre et l'assainissement (ODD 6), l'éradication de la pauvreté (ODD 1), l'éducation de qualité (ODD 4), l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), l'éradication de la faim, l'égalité des sexes (ODD 5) et la vie terrestre (ODD 15) (Graphique ci-dessous).

Graphique 1 ODD prioritaires selon la population mauritanienne en 2019



SOURCE : ENQUETE « MY WORLD » DES NATIONS UNIES

PRIORISATION DES ODD

Les grandes orientations de la SCAPP sont en cohérence avec l'Agenda 2030 grâce à l'intégration de 48 cibles ODD classées prioritaires pour le pays.

Tableau 2 Cibles ODD priorisés par levier de la SCAPP

Leviers SCAPP	ODD priorisés par chaque levier	Nombre de cibles	Nombre Indicateurs
Levier 1 (L1) : Promotion d'une croissance forte, inclusive et durable	1	4	7
	2	3	5
	7	1	1
	8	4	4
	9	3	5
	10	2	2
	11	2	2
Levier 2 (L2) : Développement du capital humain	1	4	7
	2	3	5
	3	5	9
	4	3	4
	5	2	3
	6	2	2
Levier 3 (L3) : Gouvernance	16	5	5
Volet environnement et développement durable (E/DD)	12	3	3
	13	2	2
	14	3	3
	15	2	2

1.2 Les Stratégies de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée

Depuis 2022, les Stratégies Régionales de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) ont été lancées suivant un processus participatif ayant impliqué, sous la supervision des conseils régionaux, l'ensemble des acteurs de développement de chaque région. Elles traduisent la volonté des pouvoirs publics et les aspirations des populations de chaque région à engager un processus de développement permettant d'atteindre les objectifs nationaux en matière de prospérité économique, d'accès aux services sociaux de qualité et de bonne gouvernance en harmonie avec les ODD à l'horizon 2030.

Toutes les SCRAPP ont été organisées sous la supervision des Régions avec des cérémonies solennelles de lancement, d'ateliers et de séminaires présidés par les Présidents des conseils régionaux et avec la participation active des membres des conseils régionaux et ont fait l'objet de délibérations des conseils régionaux à titre de validation et approbation officielle.

1.2.1 La vision de la SCRAPP

La vision de la SCRAPP s'inscrit dans le cadre de la vision nationale définie par la SCAPP. Elle met cependant l'accent sur la spécificité de la région à savoir par exemple son caractère agropastoral, sa population jeune et dynamique ou sa position géographique particulière. La vision stratégique de la SCRAPP des régions de l'intérieur du pays se base sur le potentiel humain de la région, sa dynamique sociale, ses ressources et ces contraintes pour définir des objectifs ambitieux afin de créer un développement économique inclusif, préserver et valoriser le patrimoine naturel et améliorer la productivité et la compétitivité de tous les secteurs. Elle tente de créer une nouvelle dynamique de développement au niveau de la région impliquant l'ensemble des acteurs autour des objectifs spécifiques : i) une économie rurale productive, créatrice d'emplois et durable, ii) un aménagement du territoire harmonieux et équilibré, iii) des services sociaux accessibles et de qualité, iv) des institutions régionales fortes et compétentes et v) un patrimoine culturel et touristique valorisé.

1.2.2 Objectifs et orientations

Les objectifs de la stratégie déclinés par la SCRAPP devront permettre aux régions de pouvoir d'ici 2030 atteindre un niveau de développement permettant d'augmenter considérablement les superficies agricoles mise en valeur, de développer les sous-

produits animaux, de promouvoir la création des PME, de créer des opportunités d'emplois décents et sécurisés, d'assurer un accès à des services sociaux de qualité, d'appuyer les couches vulnérables, d'assurer un développement urbain maîtrisé, de valoriser les potentialités touristiques, d'exploiter les ressources minières et de promouvoir la culture et la jeunesse et de renforcer les institutions régionales. Ces objectifs contribueront à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et à la capture du Dividende Démographique.

Les objectifs de développement durables ne peuvent être atteints par les Régions sans une révision du mode actuel de gouvernance.

En effet, le manque de concertation entre acteurs, l'absence d'une vision régionale portée par des élus conscients de leur rôle et les faibles capacités des structures déconcentrées sont des contraintes qui nécessitent une nouvelle approche pour les lever. L'implication effective des acteurs régionaux, dans leur ensemble, en particulier les structures de la jeunesse est une priorité qui doit s'accompagner par un dynamisme des élus pour promouvoir la nouvelle vision. L'existence de structures de la société civile dynamiques et engagées doit être valorisée pour lancer un programme de sensibilisation et de conscientisation des populations indispensable pour garantir leur adhésion à l'effort de développement et la mise en œuvre des ODD.

1.2.3 Priorisation des ODD des Régions

La priorisation des ODD dans les Régions a été réalisée sur la base des données statistiques, des résultats des diagnostics sectoriels et des informations collectées durant les ateliers thématiques et les groupes de discussion. L'outil principal utilisé pour cet exercice est la matrice développée par l'organisation internationale de la francophonie (OIF). Cette approche est basée sur l'analyse de trois principaux critères qui sont l'importance de la cible pour la région, la performance atteinte et la responsabilité des acteurs. Il faut souligner que le point de départ de cette priorisation reste les cibles retenues dans le cadre de la SCAPP comme étant des priorités nationales.

1.3 La stratégie de soutien aux Régions pour la mise en œuvre des ODD.

Les Régions mauritaniennes disposent fondamentalement de ressources faibles pour faire face au défi de la réalisation de l'Agenda 2030 dans leurs territoires particulièrement démunis et aux besoins cruciaux des populations.

Les compétences dévolues par la loi n'ont pas été suivies de transfert des ressources concomitant.

Toutefois le soutien de l'Etat se manifeste par :

-L'attribution des dotations budgétaires annuelles pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement des Régions.

Evolution des budgets des Régions (2022-2024)

	2022	2023	2024	Evolution 2022-2024
Fonctionnement	25500 000	152000 000	152000 000	-39%
investissement	240000 000	240000 000	240000 000	-39%
TOTAL MRU	490500 000	392000 000	39200 000	-39%

Il est constaté que les dotations budgétaires allouées par le gouvernement aux régions ont connu une baisse draconienne de 39% soit un milliard MRO au niveau des dépenses de fonctionnement ; les dépenses d'investissement sont restées stables. Cela revient au fait de la reprise en charge par l'Etat du contrat des déchets solides de Nouakchott. Cette compétence qui est du ressort des autorités locales a été retirée par le gouvernement central qui gère ce dossier relativement compliqué.

En somme, toutes les régions de Mauritanie disposent ensemble de ressources budgétaires globales de 10 millions de dollars pour faire face à leur fonctionnement courant et pour réaliser également les investissements en faveur des populations. Cela montre la faiblesse des moyens financiers disponibles pour remplir les missions qui leur incombent.

- Des conventions de partenariat avec les départements ministériels ou des agences gouvernementales.

Tout récemment des conventions de financement des projets communautaire dans les régions de l'Adrar du Taguant et de l'Inchiri pour un montant de 15 millions MRU soit 400 000 dollars. C'est encore faible mais cela constitue un premier pas qui devra être encouragé et qui devra toucher les ODD 1 ,2 ,8.

Le Département de l'Agriculture vient d'accorder lui aussi des moyens matériels aux Régions pour la mécanisation de l'agriculture paysanne constitués d'engins, de tracteurs, des moissonneuse, batteuse ect.... Cet appui devra favoriser les ODD 1,2 ,8

-La formation des ressources humaines. Malheureusement la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation (2013-2023) qui avait été adoptée depuis, n'a pas fait l'objet d'opérationnalisation et son plan d'action est resté lettre morte faute de financement.

Dans un ordre d'idées différent, le gouvernement met en œuvre à travers ses agences des projets structurants et des interventions spécifiques qui contribuent effectivement aux ODD. Ces projets auraient dû être placés sous la supervision et la tutelle des chefs des exécutifs régionaux mais la tendance centralisatrice prévaut dans l'ancrage institutionnel.

Ces projets phares sont réalisés dans les secteurs prioritaires à savoir l'Élevage, l'Agriculture, la Santé, l'éducation, l'accès à l'eau et la décentralisation, en cohérence avec l'Agenda 2030.

Les acteurs régionaux pensent que ces efforts du pouvoir central bien qu'appréciés doivent être faits dans le sens du renforcement des compétences des Régions conformément aux lois sur la décentralisation. En effet avec la prolifération des différentes agences et projets créés par l'état, les compétences des régions sont moindres et ils réclament haut et fort la nécessité de leur tutelle sur ces programmes de développement.

Le tableau ci-après donne le détail de ces projets et leur correspondance avec les ODD.

Secteur	PROJET	OBJET ET FINANCEMENT	ODD
ELEVAGE	PRAPS	Visé à améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés le long des axes de transhumance. 1,8 Mds de MRU [49,9M\$-43,9M€]. 2015-2021	ODD 1 , 2,13
	SMPL	SMPL (Société Mauritanienne des Produits Laitiers) de Nema, créée en 2016 traite 3t par jour de lait collecté avec un potentiel de traitement de 30t par jour. 617M de MRU [17 M\$-15M€]. 2016	
	FPDE	Fonds pour la promotion du développement de l'élevage, créé en 2021 dans le but d'appuyer le développement des filières en soutenant l'investissement. 800 M de MRU [22M\$-19,4M€]. 2015-2021	
AGRICULTURE	RIMFIL	Visé à promouvoir le développement de filières agricoles, agro-alimentaires et pastorales durables : lait, maraîchage et cultures de décrue. 700 MMRU [16M€-18M\$]. 2020-2024	1 ,2,6,7, 8,13
	RIMDIR	Visé à renforcer la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la construction, la réhabilitation et l'appui à la création et à la gestion d'infrastructures	

		rurales productives à travers l'électrification rurale. 1,5 Mds MRU [35M€-40M\$]. 2018-2023	
	PRODEFI	Vise à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres dans 6 wilayas dont le Hodh Ech Charghi. 2 Mds MRU [41M€-47M\$]. 2016-2024	
	PIVRE	Vise à retenir les eaux de surfaces et améliorer l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage. 9 barrages. Mise en culture de 1 160 ha des bas-fonds. 500 MMRU [14,5M€-16,5M] \$. 2021-2027	
EDUCATION	PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education qui vise à améliorer l'accès, la qualité et la gouvernance du secteur. 2010-2021	4,5
SANTE	INAYA	Vise à améliorer la fourniture de services sociaux de base et d'infrastructures pour les réfugiés et les communautés d'accueil et de renforcer la capacité institutionnelle des services sociaux mauritaniens dans la wilaya. 734 M de MRU [23 M\$-20,2M€]. 2020-2023	5,16
	Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)	Vise à améliorer durablement l'état de santé des populations par l'approche de santé primaire qui fournit un accès équitable et de qualité aux soins. 2021-2030	
L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT	Projet G5-2 Hodhs. 2019-2024	Vise à approvisionner en eau potable 42 localités de plus de 500 habitants, soit 34 000 habitants et apporter l'accès aux latrines améliorées dans 250 localités, soit 90 000 habitants. 495 MMRU [12M€-13,6\$]. 2019-2024	2,6
	Projet Sectoriel	Vise à approvisionner en eau potable 46 000 habitants bénéficiaires et apporter l'accès aux	

	Eau et Assainissement (PSEA)	latrines améliorées. 546 MMRU [13M€-14,9M\$]. 2020-2026	
	Projet DHAR Phase II	Vise à approvisionner en eau potable Aïoun et Djguenni et les 72 000 habitants sur cet axe. 2,1Mds MRU [50 M€-57,5M\$]. (achevé en 2022)	
	Projets eau, assainissement et hygiène	Projets eau, assainissement et hygiène - 25 600 élèves. 58 MMRU [1,4 M€-1,6M\$]. (Achevés en 2022)	
LA NECESSITE D'UNE DECENTRALISATION EFFECTIVE	Projet Moudoun	Vise à améliorer l'accès aux services publics locaux, à renforcer les capacités des collectivités locales à planifier et finance des infrastructures dans les villes en ligne avec les Plans de Développement Communaux (PDC). 2,4Mds de MRU [66M\$-58M€]. 2021-2025	5,16
	ProNexus	Vise à une meilleure inclusion socio- économique des réfugiés dans les communautés d'accueil dans le Hodh Ech Charghi. 330 MMRU [8M€-9M€]	
	DÉCLIC 2 Hodhs	Vise à renforcer la maîtrise d'ouvrage communale et à financer les PDC des communes. 862 MMRU [24M\$-21M€]. 2019-2023	
	Projet d'appui au secteur de la Justice	Vise à renforcer l'accès des citoyens à la justice (sensibilisation, accompagnement) et les capacités des acteurs traditionnels (mouslihs). 62M de MRU [1,7M\$-1,5M€]. 2021-2024	

PARTIE II CADRE INSTITUTIONNEL DE LA DECENTRALISATION EN MAURITANIE

2.1 Situation des Régions et leur capacité à répondre aux défis posés par les ODD

La Mauritanie a fait le choix de la décentralisation dès son accession à l'indépendance en 1960, mais ce n'est qu'en 1986 (Ordonnance N° 86.134 du 13 août 1986 modifiée par l'Ordonnance N° 87.289 du 20 octobre 1987 instituant les communes rurales et urbaines) qu'un texte consacre, systématiquement, la commune comme collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale, d'une autonomie financière et de compétences propres,

La constitution du 20 juillet 1991, révisée en son titre 10 (article 98 nouveau) prévoit que *« les collectivités territoriales de la Mauritanie sont les communes et les régions. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi »*.

Depuis lors, le processus de décentralisation en Mauritanie a fait l'objet d'un engagement, maintes fois renouvelé, notamment en 2010 avec la Déclaration de politique de décentralisation et de développement local

L'armature de la décentralisation s'est progressivement renforcée à la faveur de l'adoption en début d'année 2018 de la loi organique relative à la création des régions (loi organique N° 2018-010 du 12 février 2018).

Cette loi organique relative à la Région est venue compléter l'édifice de la décentralisation avec l'élection en 2018 de 13 Conseils régionaux.

Sur le fondement de ces dispositions, les pouvoirs publics ont adopté un cadre juridique pour les régions avec des compétences générales dans des différents domaines en liens avec les ODD qui répondent aux défis posés par les ODD au niveau local ;

2.1.1 Le cadre juridique relatif aux Régions

Conformément à l'article 3 de la loi organique N° 2018-10 en date de la relative aux régions celles-ci ont pour mission, de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique dans leur ressort territorial dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales, notamment, les communes.

La région a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire même si la création et l'organisation des régions ne peuvent, en aucun cas, porter atteinte à l'unité de la Nation ni à l'intégrité territoriale du pays.

En matière de compétences l'article 4 de la Loi Organique dispose que les compétences de la région couvrent, notamment, les domaines de la planification et

l'aménagement du territoire de la région et plus particulièrement les différents volets suivants :

- Participation à l'élaboration du schéma régional d'aménagement du territoire en veillant à cohérence avec le schéma national d'aménagement du territoire ;
- Elaboration et exécution d'un programme de développement régional en harmonie avec les stratégies nationales de développement ;
- Conclusion des contrats avec l'Etat pour la réalisation des objectifs de développement économique, social, et culturel dans la région ;
- Participation à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme,
- Encouragement du développement du transport routier dans la région et le désenclavement des localités pour une meilleure desserte de celles-ci,
- Ce développement économique et social durable sera axé sur le renforcement et le développement l'économie et de la capacité locale des collectivités territoriales en mettant, surtout, l'accent sur les principaux aspects suivants :
 - Des investissements structurants à haute intensité de main d'œuvre (Travaux HIMO),
 - La création et le développement des entreprises,
 - Les partenariats publics-privés,
 - Le renforcement des compétences au niveau des différents échelons des collectivités locales ;
 - Le développement de l'employabilité

L'article 4 de la Loi organique régissant les régions énonce qu'elles ont compétence pour :

En matière d'Education, alphabétisation et formation professionnelle ;

- Construction, équipement, entretien et maintenance des lycées, collèges et établissements de formation professionnelle ;
- Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint des lycées, collèges et établissements de formation professionnelle ;
- Participation à la mise en œuvre des politiques et priorités de l'Etat en matière de politiques publiques d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle.

En matière de Santé et d'action sociale :

- Appui aux structures de santé dans la région ;
- Participation à la mise en œuvre des politiques et des priorités de l'Etat en matière de politiques publiques de santé, d'hygiène et de lutte contre les épidémies ;
- Promotion de l'action sociale au niveau régional

Le Décret n°2019-176 /P.M/ du 30 juillet 2019 définit les modalités juridiques et pratiques du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Régions

Ce décret définit les modalités juridiques et pratiques du transfert des compétences et des ressources de l'Etat y afférentes aux régions telles que prévues par les articles 4 et 5 de la loi organique 2018.010 du 12 février 2018 relative à la Région.

Les responsabilités des différents départements sectoriels concernés par la mise en œuvre des compétences transférées aux régions sont définies dans une convention signée entre les représentants de l'Etat concernés et le Président du Conseil Régional concerné conformément à l'article 91 de la loi organique 2018.010 du 12 février 2018 relative à la Région.

Le transfert des compétences de l'Etat aux régions s'accompagne du transfert concomitant des ressources nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

En principe les biens (meubles et immeubles) devant faire l'objet d'un transfert sont ceux utilisés par les services étatiques pour les compétences transférées. De même que les Il faut ici aborder les infrastructures et équipements.

Pour ce qui concerne les ressources humaines, il est unanimement admis que les transferts de personnels sont un des volets majeurs de la mise en place d'une organisation réellement décentralisée.

Mais force est cependant de constater que dans le dispositif légal actuel régissant les communes et les régions, les Collectivités ne disposent d'aucune compétence en matière de gestion des ressources humaines dans les secteurs de la santé et de l'éducation sauf pour le recrutement et prise en charge du personnel d'appoint des lycées, collèges et établissements de formation professionnelle.

2.1.2 Défis de la localisation des ODD

Malgré des avancées en ce qui concerne le cadre juridique de la décentralisation la mise en place de 219 communes et de 13 Régions, le processus de la décentralisation en Mauritanie demeure, encore, assez aléatoire, sans une véritable vision d'ensemble pour un développement durable.

Même si d'importantes avancées ont été notées dans les aspects institutionnels, sociopolitiques, techniques de la décentralisation amorcée dès le milieu des années 80, cette dernière, c'est à dire la décentralisation, demeure handicapée par la persistance de défis et handicaps majeurs pour réussir la réalisation des ODD à savoir :

- La non-effectivité du transfert de compétences,
- L'absence de ressources financières conséquentes,
- Les faibles capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre,
- L'insuffisance du niveau de formation des élus locaux,
- Une faible coordination interinstitutionnelle entre les différents acteurs et niveaux,
- Des inégalités du genre,
- Une allocation et intégration des ressources et programmes peu efficiente,
- Des déséquilibres de développement parfois assez marqués,
- Une faible exploitation des potentiels économiques locaux...

En outre, la faible promotion du développement économique local n'a pas permis une véritable décentralisation économique, source d'autonomisation des territoires et de redistribution des pouvoirs entre le niveau central et le niveau territorial. Ce qui aurait véritablement permis de mieux contribuer au renforcement de la compétitivité nationale, de contribuer la mise en œuvre des ODD et aux collectivités territoriales d'être moins dépendantes financièrement de l'Etat.

Le financement des collectivités locales demeure, particulièrement, faible tandis que le transfert effectif des compétences et des responsabilités qui les accompagnent continue de se faire attendre depuis plus de 30 ans. Par ailleurs, les CT d'une tutelle relativement pesante et d'un important déficit de personnel qualifié, ce qui limite considérablement leur capacité à livrer les services de base.

L'analyse des questionnaires que nous avons adressés aux exécutifs des Régions révèle que ces collectivités se sentent à 75% laissées pour compte et abandonnées par l'Etat et estiment avoir besoin d'un plus grand soutien du Gouvernement.

Graphique 4 Besoins des CT pour réussir la mise en œuvre des ODD

3.4. De quoi les collectivités territoriales ont-elles besoin pour réussir la mise en œuvre des ODD ?

12 réponses



2.2 Comment réunir les conditions les plus propices pour une montée en puissance de la décentralisation :

La décentralisation et le développement durable en Mauritanie ont pâti jusqu'à présent d'un portage politique et d'un pilotage institutionnel insuffisant et manquant de constance, malgré des avancées notables rappelées plus haut et un engagement résolu de nombreuses institutions, personnalités, élus et acteurs de la société civile pour soutenir le processus lors des validations nationale et régionales.

De toutes les conditions nécessaires pour une montée en puissance réussie de la décentralisation, celle du pilotage apparaît comme la plus névralgique.

Ensuite, il faudra veiller à adapter l'action publique et le positionnement des services de l'État aux exigences du développement territorial.

L'immensité du pays et les limites que rencontrent l'État et ses démembrements tant en ressources financières qu'humaines rendent particulièrement difficile la conduite de l'action publique sur tout l'espace national. Cette action publique doit être rationalisée en tenant compte de ces contraintes, mais également de la diversité des territoires.

Il s'agit de rendre l'État plus fort, plus efficace et de viser, in fine, le renforcement de la qualité et de la coordination de l'action publique à travers une territorialisation des politiques publiques, une mise en œuvre effective (et accompagnée) des transferts de compétences, et un redéploiement des services de l'État dans les territoires.

Parallèlement à tout ce dispositif, il y a lieu de définir le partage et les modalités de transfert de compétences de l'État central vers les collectivités décentralisées. En

effet, la finalité première des collectivités territoriales est de livrer des services publics de proximité, sur la base de compétences déterminées par l'État.

L'exercice de ces compétences s'appuie sur une clause générale de compétences liée à la gestion des intérêts locaux et sur des transferts de compétence spécifiques, par secteur.

À ce jour, il y a lieu de constater que ces transferts ne sont, pour la plupart, pas effectifs et que les collectivités territoriales ne disposent guère des moyens nécessaires pour les assumer, situation qui remet en cause l'essence même du processus de décentralisation.

Une priorité absolue et incontournable sera, donc, d'inverser cette tendance et de mettre en œuvre avec volontarisme et exigence, ces transferts de compétences sur la base d'un plan progressif de transferts de compétences et enfin, assurer dans les conditions optimales le financement du processus de décentralisation conformément aux exigences de redevabilité.

La fragilité financière des collectivités territoriales et la faiblesse de leurs ressources économiques et financières constituent un leitmotiv et un constat largement partagé.

L'amélioration significative du système de financement de la décentralisation apparaît ainsi comme un enjeu déterminant et incontournable pour la suite du processus de décentralisation et de développement local, et appelle à des engagements forts et rapides.

2.2.1 Comment s'assurer que les collectivités ont les capacités pour s'approprier les opportunités offertes et les moyens d'agir pour la réalisation des ODD ?

En 1^{er} lieu, il faudrait renforcer les capacités des CT pour l'amélioration des services de proximité. Si les politiques nationales, notamment la SCAPP, reconnaissent leur rôle central dans le développement du pays, les CT connaissent encore d'importants déficits dans leurs capacités d'intervention, liées en particulier à la non-concrétisation des transferts de compétences, à l'absence de réserve foncière et à la faiblesse de leurs ressources humaines et financières. Leur légitimité doit encore être renforcée et consolidée, tant pour ce qui est des populations que des services déconcentrés de l'État qui ont besoin d'assistance et de renforcement des capacités humaines et matérielles. Il faudrait que chaque CT mette en œuvre un plan de renforcement des capacités lui permettant d'assurer ses fonctions. Les CT définissent et mettent en œuvre dans un cadre partenarial des politiques publiques locales et délivrent des services.

D'autres aspects non moins importants concernent la régionalisation qui est mise en œuvre dans le cadre de la relance du processus de décentralisation et pour un renforcement du développement local. Ces régions sont accompagnées dans l'exercice de leurs missions et elles mettent en œuvre leur démarche de planification régionale, élaborent et exécutent leurs plans régionaux de développement. En parallèle, il y a lieu d'assurer l'opérationnalisation effective des collectivités régionales pour assumer la plénitude de leurs fonctions.

La loi organique portant création des conseils régionaux a été adoptée en février 2018. Il importe désormais d'en accompagner la mise en place, et de soutenir les exécutifs régionaux dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre des ODD.

2.2.2 Quels sont les meilleures façons d'activer leviers économiques et la réalisation des ODD

D'abord il faut permettre aux communes et aux régions d'assurer la promotion du développement économique des régions et des localités. Les collectivités territoriales, constitutionnellement, constituées, en l'occurrence les régions et les communes, doivent pouvoir s'engager plus fortement en la matière afin de favoriser le développement d'une véritable décentralisation économique.

Sans ce virage économique, les collectivités territoriales sont condamnées à jouer un rôle de second ordre dans le développement des potentiels de leur territoire. Ensuite, il faudra favoriser l'implication des collectivités territoriales dans l'émergence d'un développement urbain durable et inclusif.

En raison d'une transformation rapide des modes de vie et d'une croissance démographique soutenue, les villes mauritaniennes sont de plus en plus prisonnières de ce qui est parfois qualifié de « trappe à sous-développement ». Très peuplées par rapport à leur capacité d'absorption et de délivrance de services urbains, leur densité économique reste limitée, à l'exception de Nouakchott et Nouadhibou, et elles souffrent d'un aménagement spatial discontinu qui impacte négativement le cadre de vie des populations.

Elles renferment néanmoins un potentiel considérable qu'il convient de libérer par la mise en place de stratégies adaptées. Que ce soit en matière de gouvernance foncière ou d'aménagement urbain, ces stratégies constituent autant de portes d'entrée pour des collectivités locales désireuses de jouer un rôle actif dans le développement des territoires.

PARTIE III PARTICIPATION DES REGIONS DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DU VNR

3.1 Dialogue entre le gouvernement national et les collectivités territoriales

En Mauritanie, les instances de dialogue et de concertation entre le Gouvernement central et les CT sont multiples.

L'Associations Mauritanienne des Régions (AMR) et l'Association des Municipalités de Mauritanie (AMM) ont pour objectifs généraux de veiller à la sauvegarde de l'autonomie des Régions et au renforcement de leurs moyens d'action, de contribuer à la mise en œuvre et à la réussite des politiques publiques et à l'amélioration des conditions de vie des populations, défendre l'intérêt des membres et assurer les échanges d'expériences et promouvoir l'intercommunalité, et favoriser et faciliter la coopération décentralisée régionale et internationale.

Leurs congrès périodiques sont un moment fort de la décentralisation dont la cérémonie de lancement est présidée par le Président de la République en présence du ministre de la Décentralisation.

La cérémonie de lancement se déroule aussi en présence du Premier ministre, du président de l'assemblée nationale, du président du conseil institutionnel, du Chef de file de l'opposition démocratique, du ministre secrétaire générale de la Présidence de la République, du ministre chargé de cabinet du Président de la République, des deux ministres conseillers à la Présidence de la République, des membres du Gouvernement, des présidents des conseils régionaux, de la présidente de la région de Nouakchott .

C'est l'occasion pour le Gouvernement de passer en revue les acquis et les progrès qui ont été réalisés en matière de décentralisation et d'annoncer de nouvelles décisions et concessions de l'Etat en faveur des CT.

Les mécanismes de coordination de la SCAPP et le processus du VNR instaurent également des instances de dialogue et de concertation avec les acteurs non étatiques dont les CT.

Enfin il convient de mentionner la création récente d'un autre cadre de dialogue à savoir le Conseil National de la décentralisation qui est institué auprès du Président de la République.

Le Conseil National de la Décentralisation CNDDL est un organe supérieur

d'orientation en matière de décentralisation et de développement local. Il offre un espace d'échanges et d'interactions entre les principaux acteurs impliqués dans le processus de décentralisation.

Il a pour missions de :

- Orienter, superviser et impulser la Stratégie Nationale de la Décentralisation et de Développement Local(CNDDL) ;
 - Assurer un partage politique au plus haut niveau du processus de territorialisation des politiques publiques ;
 - Examiner le rapport annuel sur l'état d'avancement du processus de décentralisation et du développement local, sur la base de la SNDDL et donner les orientations nécessaires à la lumière de ce rapport ;
 - Veiller à l'harmonisation des interventions de l'Etat et des autres acteurs dans le domaine de la décentralisation et du développement local ;
 - Veiller au respect de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
 - Œuvrer à la bonne synergie entre les entités territoriales, dans leurs composantes décentralisées et déconcentrées ;
 - Offrir un espace d'interactions et d'échange entre les principaux acteurs impliqués dans le processus de décentralisation et du développement local.
-
- Le Conseil National de Décentralisation est présidé par le Président de la République. Il comprend trente-deux (32) membres dont :
 - Le Premier Ministre et neuf (9) ministres représentant les principaux ministères, partageant les compétences des Collectivités Territoriales ;
 - Cinq (5) personnalités désignées par le Président de la République pour leurs compétences dans le domaine ;
 - Dix-sept (17) membres représentant les différents niveaux de Collectivités Territoriales, proposés au sein du Conseil National par leurs pairs, dont quatorze (14) maires.

Au total les Collectivités territoriale, régions et communes, s'incrustent progressivement dans le paysage de la gouvernance du pays et bénéficient de

dispositions favorables malgré les insuffisances, les contraintes et les défis.

Le graphique qui suit, reflète l'importance des instances de concertation et de dialogue du point de vue des exécutifs régionaux qui estiment à 83% que la mise en œuvre des ODD contribue effectivement à favoriser une plus grande collaboration entre le Gouvernement et les Régions.

Graphique 2 Impact du processus de mise en œuvre des ODD sur les relations entre l'état et les régions

3.2. Quel impact le processus de mise en œuvre des ODD a-t-il eu sur les relations entre l'Etat et les Régions ?

12 réponses



3.2 Participation des Régions dans les mécanismes de coordination nationaux

Le décret n°2019 – 085 du 06 Mai 2019 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP s'applique au processus du RNV.

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe de concertation, le Comité interministériel de Pilotage CIP est assisté par un Comité élargi de concertation (CEC) sous l'autorité du CIP, CEC constitue un cadre de concertation avec les acteurs non étatiques autour de la mise en œuvre de la SCAPP et du processus VNR dans lequel les collectivités territoriales Régions et communes figurent en bonne place avec deux représentants chacune.

Ce cadre de concertation consacre l'activation du rôle des collectivités locales et leur participation effective à la conception, au choix des priorités, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

IL est chargé de :

- Maintenir un dialogue entre l'Etat, les Partenaires technique et financiers (PTF),

le secteur privé, la société civile et les collectivités territoriales sur le processus de formulation et de mise en œuvre de la SCAPP ;

- Conduire des actions spécifiques de renforcement de capacités en vue d'améliorer la quantité de la participation et des dialogues des secteurs non étatiques ;
- Etudier les rapports de mise en œuvre de la SCAPP avant leur adoption par le CIP et donner, sur la base de cet examen, des compléments et des orientations pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée des actions de la SCAPP ;
- Apprécier conjointement les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes prioritaires ;
- Faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'élaboration, au suivi –évaluation et à la mise en œuvre de la SCAPP ;
- Suivre la mise en œuvre des dispositions établies dans le cadre de la déclaration de Paris (Simplifications, harmonisation, alignement).

Le CEC est présidé par la Ministre chargé de l'Economie et comprend les membres ci-après :

- Le Ministre Dégulé auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget ; - le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Les représentants des Partenaires au développement intervenant en Mauritanie ;
- Le Président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanie ;
- Le Président de la chambre du commerce, de l'industrie et de l'Agriculture ;
- Deux représentants des collectifs des ONG nationales ;
- Deux représentants des Présidents des Conseils régionaux ;
- Deux représentants de l'Association des maires de Mauritanie.

Le CEC se réunit une fois par an, notamment pour l'examen de l'Etat de mise en œuvre de la SCAPP et la concertation sur des questions importantes qui peuvent entraver cette mise en œuvre.

3.3 Le schéma organisationnel du processus RNV

Pour assurer un suivi efficace de la préparation et de la présentation de la RNV, un schéma organisationnel a été conçu, calqué sur celui de la SCAPP. Ce choix trouve sa justification dans le fait que les ODD ayant été intégrés dans la SCAPP, il est tout à fait logique de confier la préparation de la RNV aux organes en charge du suivi de la stratégie elle-même.

Ainsi, les travaux de la revue sont du ressort des instances suivantes :

Le Comité Interministériel de Pilotage (CIP), présidé par le Premier Ministre ;

La coordination technique de l'exercice relève du Comité Technique de Coordination (CTC) émanant du Comité Interministériel de pilotage de la RNV ;

Mise en place de groupes de réflexion dans le cadre des consultations avec les acteurs non étatiques : Élus nationaux et locaux, Organisations de la Société Civile (OSC), secteur privé, milieu académique et autres groupes (femmes, jeunes, etc.) ;

Mise en place d'un Groupe de Travail ad hoc chargé de la rédaction du rapport afin de renforcer l'appropriation de la revue. Ce groupe de travail est composé de consultants recrutés à cette fin et de membres du Comité Technique de Coordination ;

Mise en place de points focaux sectoriels pour la mise à disposition des informations et données statistiques

3.4 Modalités de contribution des Régions au RNV

La Mauritanie a présenté son premier rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD (Examen National Volontaire) au FPHN de 2019 et présentera le second en 2024.

En 2019, l'implication des collectivités territoriale a été relativement faible se limitant à la présence du Président de l'Association des Municipalités au sein du comité de pilotage du VNR même si cette position était bien privilégiée, se situait au sommet des instances de décision et qu'elle permettait de faire passer les messages souhaités au plus haut niveau décisionnel.

En 2024, les choses se sont nettement améliorées, la participation des collectivités territoriale est plus forte. Le Comité de concertation élargi issu du comité de pilotage comprend désormais deux représentants des municipalités et deux Présidents de Conseils régionaux soit en tout quatre représentants au sein de cette instance de coordination.

Le RNV 2024 comprend en outre un exercice VLR de deux régions pilotes : Nouakchott et le Hodh Charghi qui se dérouleront sous la houlette des présidents des Conseils régionaux respectifs et feront l'objet de réunions techniques et d'ateliers de validation avec une participation effective des responsables régionaux.

En plus, le présent rapport sur la localisation des ODD en Mauritanie dans le cadre du processus des examens nationaux volontaires qui sera présenté au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies en juillet 2024 et qui a été lancé par

l'association des Régions de Mauritanie avec l'appui de CGLU Afrique et le Secrétariat Mondial de CGLU donne lieu à des questionnaires et enquêtes pertinentes. Cela permettra aux responsables régionaux de contribuer aux débats nationaux ainsi qu'à évaluer leur participation dans la mise en œuvre des ODD et des autres agendas associés (l'Accord de Paris sur le Changement climatique, le Nouvel Agenda Urbain, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.)

Bien que les Collectivités soient représentées dans les processus de mise en œuvre des ODD , leur participation est limitée à leur consultation et non à leur implication active. Ce constat bien partagé justifie amplement la pertinence du VSR des Régions mauritaniennes.

Le graphique suivant montre que 50% des Présidents des conseils régionaux sont bien informés du processus VNR et participent à la préparation du rapport.

Graphique 3 Conseils régionaux informés du processus VNR et leur participation à la préparation du rapport

3.1. L'Etat présente cette année un rapport aux Nations Unies sur la mise en œuvre des ODD – appelé « Examen national volontaire » –, êtes-vous i...tée dans le cadre de la préparation de ce rapport ?

14 réponses



PARTIE IV IDENTIFICATION DES INITIATIVES DES REGIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ODD

4.1 Appréciation de l'implication des Régions dans la mise en œuvre des ODD

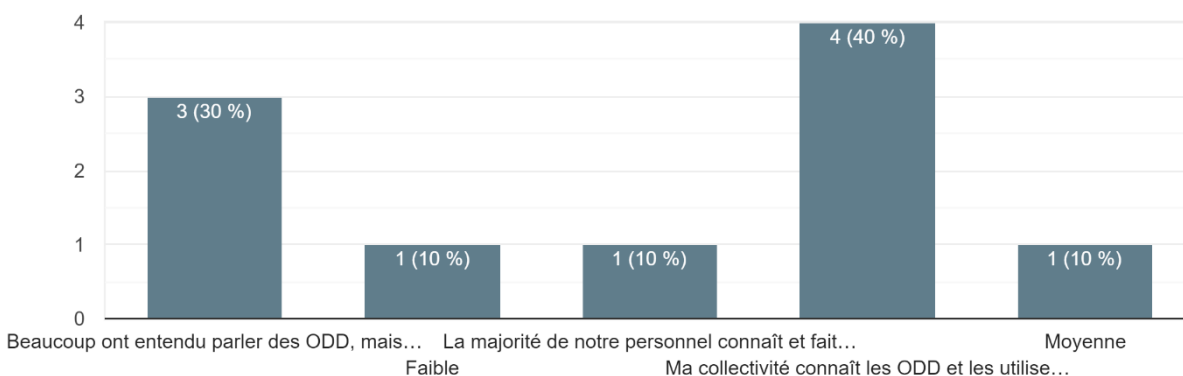
Sur la base de l'enquête menée et des formulaires qui ont été remplis par les exécutifs des Régions force est de constater, que les régions connaissent les ODD et contribuent à leur réalisation mais sans toujours le savoir. En effet, le graphique ci-dessous, montre le degré de connaissance des ODD par les régions qui est faible à moyen pour l'ensemble des régions.

Le cas de la région de Nouakchott est différent et montre une conscience plus aigüe s'agissant de la mise en œuvre des ODD et des initiatives innovantes.

Graphique 5 Niveau de connaissance des ODD

1.1 Connaissance des ODD : Quel niveau de connaissance votre collectivité a-t-elle des ODD ?

10 réponses



Les analyses montrent sans prétention à l'exhaustivité que les interventions des régions s'insèrent grosso modo dans :

- « L'accès à une éducation de qualité » (ODD 4), à travers la réhabilitation et l'entretien des lycées et collèges, , la dotation en bibliothèques, laboratoires, Internet, raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, équipement en latrines et boisement, en plus de salles de lecture, de buvettes et des espace de récréation, de clôtures et de recrutement de gardiens.

- La « *bonne santé et bien-être* », c'est-à-dire l'ODD 3 à travers les achats des équipements et des médicaments au profit des hôpitaux, la prise en charge des malades indigents.
- Les responsables des régions ont souligné l'importance de l'ODD 6, en insistant sur la mise en œuvre des initiatives qui participent d'un meilleur accès à l'« *eau et assainissement* » par la disponibilisation de citernes et de bonnes fontaines pour alimenter les populations pauvres en attendant leur raccordement au réseau d'eau ;

On peut aussi souligner des initiatives qui s'insèrent dans l'ODD 7, « *énergie propre et coût abordable* », grâce à l'installation des équipements et dispositifs de production de l'énergie solaire pour l'éclairage public.

Les répondants ont également relevé de nombreuses initiatives participant de la mise en œuvre de l'ODD 13, « *lutte contre les changements climatiques* », en insistant prioritairement sur le reboisement et la lutte contre la déforestation.

En outre, de nombreuses actions de localisation des ODD posées par les participants tournent autour de l'équipement des hôpitaux (ODD 3), des lycées et collèges (ODD 4), , l'installation des dispositifs d'éclairage public solaire (ODD 7 et 11), la lutte contre la déforestation et la protection de l'environnement (ODD 13). S'ajoutent à ces énumérations, les ODD 2 (Faim Zéro) et 8 « travail décent et croissance économique » à travers les appuis à l'agriculture paysanne par l'acquisition de tracteurs, de moissonneuses batteuses, la construction de digues et des diguettes

4.2 Initiatives et actions de localisation des ODD

Cette section décrit certaines actions engagées par les collectivités régionales pour mettre en œuvre les ODD et qui ont été communiquées dans le cadre du formulaire qui leur a été envoyé :

Nous présenterons en premier lieu une expérience instructive et un exemple de bonne pratique de localisation des ODD à savoir le Projet intitulé « Nourrir et verdier Nouakchott » qui répond simultanément à 8 ODD et qui sera décrit dans un encadré à part.

Par la suite un tableau énumère les actions et les initiatives des Régions mauritaniennes et les ODD qui contribuent à faire avancer.

4.2.1 Exemple de bonne pratique : Projet Nourrir et Verdir Nouakchott



Description

Pour face aux effets du changement climatique et renforcer sa résilience, la Région de Nouakchott a élaboré un Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat (PAAEDC) qui identifie déjà, dans l'axe de développement n°4 « Renforcement de la résilience des acteurs du territoire », le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine comme une action d'adaptation et atténuation à mettre en place aux périphéries de la ville. Déjà en 2011, dans le cadre de sa stratégie nationale pour le développement du maraîchage en Mauritanie, le Gouvernement mauritanien a mis en place un comité interministériel pour la réalisation d'un périmètre maraîcher au pk17 de la route de Rosso afin de développer l'agriculture péri urbaine autour de Nouakchott. L'idée est d'exploiter les quantités d'eau provenant du rinçage des filtres de la station de traitement de l'eau qui alimente la ville à partir du fleuve Sénégal via des grosses conduites et sur une distance de 200 km. Pour une ville qui connaît une situation de pénurie d'eau, ce projet se place prioritaire en termes de valorisation de l'eau de lavage et au vu des résultats et des objectifs à atteindre. En conséquence, une superficie de plus de 314 ha a été identifiée par le ministère de l'agriculture pour être une zone maraîchère dans laquelle quelques aménagements ont été réalisés pour faciliter l'exploitation des terrains qui ont été attribués aux agriculteurs. Néanmoins, l'absence d'un accompagnement technique, le manque d'organisation des bénéficiaires et de leur encadrement et leur orientation a rendu les résultats faibles par rapport aux attentes.

C'est dans ce cadre et à la lumière de sa politique de développement durable et de la lutte contre le changement climatique et pour répondre à la demande des populations locales, que la Région de Nouakchott a voulu se positionner sur ce volet et redynamiser le projet de création d'une zone de terrains maraîchers en suivant des techniques modernes dans les zones identifiées préalablement. Pour accomplir ceci, la Région a débuté les démarches à travers la signature d'une convention avec le ministère de l'agriculture lui permettant de se voir déléguer 10 Ha au sein du périmètre concerné.

Consciente de l'importance de promouvoir des emplois verts, durables et décents, et avec l'appui du projet Phase III COMSSA, la RN a procédé aux travaux d'aménagement et de préparation du 10 Ha pour le lancement des activités agricoles afin d'offrir des emplois aux populations démunies et en même temps promouvoir l'agriculture urbaine.






En effet, le maraîchage urbain ou périurbain présente de nombreux avantages comme peuvent être la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, l'éducation environnementale, l'amélioration de la sécurité alimentaire ou le développement économique.















Partners La coopération espagnole, L'UE, Le ministère de l'Agriculture

Bénéficiaires Les jeunes chômeurs et femmes chef de ménages









En effet, pour notre cas, les ODD ont constitué un référentiel pendant l'élaboration de cette initiative. A cet effet, plusieurs cibles ont été choisies pour agir localement afin de les mettre en œuvre. Huit objectifs (1.2.3.6.8.11.13.et 17) ont été touchés d'une manière directe, ce qui permet de dire qu'elle est vraiment le bon exemple de la mise en œuvre des ODD

4.2.2 actions initiatives de localisation des ODD dans les Régions




REGIONS	ACTIONS	ODD
REGION DE NOUAKCHOTT	Conventions de partenariat avec les hôpitaux de Nouakchott pour la prise en charge des patients issus des franges les plus démunies,).	 
	Convention avec l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque de France, pour la prise en charge et l'évacuation des enfants atteints de malformations cardiaques congénitales (prise en charge de 40 enfants à l'étranger	 
	Soutien aux structures de santé de Nouakchott, à travers la distribution de médicaments, de matériels médicaux, de compléments nutritionnels	


















	<p>Ouverture d'une pharmacie régionale pour fournir, en permanence, des médicaments aux patients indigents et maladies chroniques.</p>	
	<p>Projet communautaire pour l'accès à l'Eau et à l'assainissement</p>	
	<p>Formation de jeunes sur des métiers demandés par le marché de l'emploi en partenariat avec des centres de formation à l'Extérieur.</p>	 
<p>REGION DE NOUAKCHOTT</p>	<p>Projet pilote de bâtiments durables (Secteur 17 Riyad)</p>	  
	<p>Reboisement voiries pour embellir le paysage de la ville de Nouakchott et augmenter sa capacité d'adaptation aux changements climatiques. (Reboisement de la route de l'aéroport International d'Oum Tounsi, qui s'étend du "Carrefour d'Al-Barad" au salon VIP de l'aéroport, sur une distance d'environ 29 km ; plus de 10 000 arbres de différentes variétés ont été plantés le long des trottoirs.</p>	 
	<p>Projet Agriculture urbaine (Aménagement 10 hectares, au pk 17 (Riadh) et 10au PK.</p>	  
	<p>Solution d'Énergie solaire pour l'éclairage public</p>	 

REGIONS	ACTIONS	ODD
REGION DE NOUAKCHOTT	Appui et Formation coopératives (méthodes innovantes de culture de légumes : telles que la culture sous serre, la culture hors sol, la culture à domicile et la culture sur les toits et le système d'arrosage goutte- à-goutte, etc.)	
	Acquisition de cinq citernes pour alimenter gratuitement en eau potable les zones périphériques, et plus de 350 cuves installées dans ces zones ;	 
	Construction de bornes fontaines pour alimenter les quartiers périphériques de Nouakchott en attendant leur raccordement au réseau d'eau ;	 
	Réalisation de 156 Km Linéaire de réseau d'eau à Tarhil Riyad, (secteurs 16 et 17) où 6 900 ménages ont été raccordés gratuitement. Ainsi, les	 
	Extension du réseau d'eau à Tarhil Toujounine, long de 140 Kilomètre Linéaire (tronçons 1, 3 et 4, où plus de 10 000 familles pauvres seront raccordées à l'eau gratuitement)	 
	Raccordement des établissements d'enseignement secondaire, les structures de la santé et les marchés aux réseaux d'eau et à les doter de latrines.	
	Projet de recherche scientifique avec des chercheurs suisses de l'école fédérale polytechnique Suisse, et des chercheurs Mauritanien de l'Université de Nouakchott, afin de trouver des solutions scientifiques au problème des inondations et de la montée de la nappe phréatique, via le reboisement du sol par certaines plantes locales adaptées à la circonstance.	 

	Campagnes de démoustickations (nymphe et larves) pour lutter contre paludisme et dengue	
REGIONS	ACTIONS	ODD
REGION DE NOUAKCHOTT	Réhabilitation du Centre d'Enfouissement Technique et reboisement des surfaces exploitées pour l'enfouissement des déchets	
	Mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Accès à l'Energie Durable et le Climat (PAAEDC). C'est un plan qui définit sa vision stratégique et ses engagements pour faire face au changement climatique à l'horizon 2040.	 
	Mise en place de deux lignes de transport pilotes reliant les zones périphériques de Toujounine, Dar Al-Naim et- Riadh, afin d'intégrer ces zones et de décongestionner le trafic au centre- ville	 
	Préparation Etude sur la qualité de l'air dans la ville de Nouakchott, une première dans l'histoire de la ville	 
	Aménagement des places publiques et Ronds-Points (Aménagement d'une place publique à Toujounine, portant le nom de feu Ahmed Hamza, ancien Président de la Communauté Urbaine de Nouakchott Aménagement de la place de Nouakchott, située à proximité du Palais des Congrès (Al-Mourabitoun). Réhabilitation quatre autres places publiques dans les quartiers de Tarhil Les carrefours (Rahla, Al- Tadit, Ardine, Essouyouv, carrefour Mère et enfant, en plus des carrefours situés sur la route de l'aéroport Oum Tounsi ont été construits et aménagés	

	Projet nourrir et verdir la ville de Nouakchott	   
	Désenclavement des quartiers périphériques de Toujounine et Riyad pour les connecter aux voies principales et pour faciliter l'accès des services de base	
	<p>Projet mise aux normes, en termes de de nature de construction, d'équipement et d'environnement des 9 Lycées et collèges (Réhabilitation des établissements, dotation en bibliothèques, laboratoires, Internet, raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, équipement en latrines et boisement, en plus d'une salle de lecture, d'une buvette et d'un espace de récréation. Recrutement des gardiens permanents pour tous les lycées et collèges.)</p> <p>Partenariat avec l'ISESCO permettant d'utiliser la plateforme "Classe IN", qui permet à 5000 élèves de participer simultanément à des cours de rattrapage interactifs.</p>	  

REGIONS	ACTIONS	ODD
REGION HODH CHARGHI	<p>Construction de nouvelles classes dans les lycées et collèges prioritaires et fourniture de tables bancs, la réparation de la menuiserie, la réfection des dalles, la réhabilitation des clôtures et la réfection des latrines.</p> <p>Construction de 30 diguettes au profit de 600 ménages répartis entre les communes de Nema, Timbedra, Bougadoum, Oum Avnadech et Oualata en plus de la</p>	  

	fourniture de matériel de protection de cultures, de charrues à traction animale et la mise à disposition d'un tracteur.	
	Réalisation de 10 parcs de vaccination du cheptel dans différentes localités	 
	Réhabilitation du centre de santé de Oualata	
	Financement de 50 GIE de jeunes (lot d'outillage et fonds de roulement)	
REGION GORGOL	Projet de plantation de HAIES VIVES. Ce projet concerne 120 périmètres maraichers. Les plants d'acacia melifera sont aux exploitants qui participent à des séances de formation pratiques et plantation de moringa (pour 60 exploitations).	  
	Accompagnement par la mécanisation des pratiques agricoles ce qui a amélioré nettement la rentabilité et encouragé les paysans à revenir à l'agriculture. Mise en location des engins agricoles au profit des paysans à des prix symboliques	  
INCHIRI	Lutte contre l'utilisation du cyanure et du mercure par les orpailleurs	
	Réhabilitation des carrières abandonnées	
Région de Nouadhibou	Création de pole vert à Nouadhibou et Boulanoir pour soutenir l'agriculture (Région côtière)	  
	Forages des puits dans les villages isolées en pénuries d'eau potables	 

V.CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

Cette étude sur la localisation des ODD a été l'occasion d'apprécier pour la première fois la mise en œuvre des ODD par les Régions mauritaniennes. En effet, l'étude a permis d'apprécier (i) les faiblesses voire l'absence d'une stratégie nationale de soutien aux Régions dans la mise en œuvre des ODD ; (ii) l'insuffisance de la participation des collectivités territoriales dans le processus d'élaboration des rapports nationaux volontaires plutôt symbolique en 2019 mais qui s'est améliorée au moins sur le plan formel en 2024 ;(iii) le cadre institutionnel et juridique de mise en œuvre des ODD. ;(iv) l'identification des initiatives des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD appuyée par un focus sur les expériences des régions de Nouakchott et du Hodh Charghi.

Il ressort des entretiens accordés par les exécutifs régionaux et de l'analyse des réponses fournies que la plupart des régions connaissent les ODD et les appliquent sans pour autant le savoir.

La localisation des ODD nécessite un renforcement des capacités des Régions en ressources humaines et en maîtrise d'ouvrage ainsi qu'un accroissement de ressources financières qui devraient être portées à 15% du budget de l'Etat comme prévu par la SNDDL ;

D'ailleurs 75 % des régions présentent le soutien de la part du gouvernement national en termes d'accompagnement administratif et de soutien financières, de renforcement de ressources humaines comme un besoin prioritaire. S'ensuivent l'accroissement des ressources financières pour 10%des régions, davantage de collaboration avec le Gouvernement et une implication plus forte de la société civile.

En conclusion de ce rapport il convient de souligner que les responsables régionaux sont unanimes que la réussite de la mise en œuvre des ODD sera largement tributaire de i) l'amélioration d'accès à l'information et la sensibilisation des collectivités locales sur les ODD et les autres agendas mondiaux ii) l'amélioration et le soutien du Gouvernement iii) l'accroissement des ressources financières largement insuffisantes.

Les principales recommandations portent sur :

- La création d'une commission thématique ODD auprès de l'AMR.
- Plaidoyer fort et percutant pour le transfert de ressources budgétaires de l'Etat aux Régions à hauteur de 25% des dépenses de l'Etat comme prévu par la stratégie nationale de décentralisation adopté par le Gouvernement.
- Inciter les régions à développer des initiatives innovantes axées sur les ODD et les faire savoir et connaître.

- Renforcer l'appropriation des ODD par la formation et la sensibilisation des acteurs régionaux.
- Dynamiser le partenariat et la coopération décentralisée.
- Renforcer le fonctionnement de l'Association Mauritanienne des Régions.